

GENDARMERIE NATIONALE
Peloton de sécurité du centre de
PV 72 / 1995 - BT

**PROCES-VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT
ADMINISTRATIF**

Pièce 1 - Feuillet n° 1

OBJET : Observation d'un phénomène aérospatial non identifié.

Nous soussigné Gendarme L. P., agent de police judiciaire, de l'escadron 11/8 de gendarmerie mobile, détaché au Peloton de Sécurité du Centre de J., secondé par le gendarme auxiliaire C. J.

I - PREAMBULE

Le 25 juin 1995, assurant un service de surveillance de nuit avec le gendarme C. J., nous observons un phénomène aérospatial non identifié.

II - CONSTATATIONS

21 - Localisation :

A 23 heures 45, nous circulons sur la D. dans le sens / . Nous nous trouvons à environ 50 mètres au Sud de l'intersection formée par la D. et la route communale menant à (cf. plan pièce n°2).

22 - Caractéristiques

Nous apercevons alors une " boule blanche " environ dix à vingt fois plus grosse qu'une étoile, très lumineuse mais non éblouissante.

23 - Conditions d'évolution

Cette sphère est apparue bien au-dessus de la ligne d'horizon et s'est déplacée en diagonale, du bas vers le haut, du Nord au Nord-Ouest et a disparu légèrement en-dessous de la " grande ourse ".

Le déplacement s'est effectué sur un angle d'environ cent degrés, il a duré entre trois et cinq secondes. Sa vitesse était de cinq à dix fois plus rapide qu'une étoile filante. Ce phénomène n'a pas changé d'aspect pendant ce temps.

1	M. le Préfet de Région	Préfet	Fait et clos le 5 juillet 1995	Transmis par le LE LIEUTENANT
1	M. le général, commandant la région aérienne			
X 2	Direction Générale de la Gendarmerie Nationale - Bureau Défense Opération - Section Renseignements			
1	Brigade			
1	Archives			

24 - Conditions d'observation

La visibilité était bonne, le ciel était dégagé, il n'y avait pas ou peu de vent. La température était de vingt à vingt-cinq degrés et aucune trace visible n'a été laissée dans le ciel.

III - MESURES PRISES

Un message saphir n°133/2 du 26.06.1995 à été adressé au groupement de la gendarmerie départementale de aux brigades de la compagnie . Après renseignements, il apparaît que ce phénomène n'a fait l'objet d'aucune autre observation.

Le gendarme A.P.J.